

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'AVEYRON

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Aveyron est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Avec 401 dossiers déposés, l'exercice 2019 se caractérise encore par une baisse des flux (-2,7%), nettement plus limitée qu'en Occitanie (-12,6%) et au plan national (-11,9%).

Ce mouvement baissier est continu depuis 4 ans en Aveyron. Bien que moins important que par le passé (il était de -15,7% en 2018), il convient de relativiser ces évolutions par l'existence d'une situation structurelle des plus faibles au plan national au regard du nombre de dossiers par habitant.

Un nouveau recul de la proportion des redépôts (de 40,33% à 36,91%) intervient pour la 4^e fois, conséquence de la volonté de la Commission d'adopter des solutions pérennes, dans la lignée des modifications législatives et réglementaires mises en place depuis 2016.

Recevabilité et orientation

La Commission a déclaré irrecevables 27 dossiers en 2019 (dont 48% comportant un bien immobilier), contre 15 en 2018. La proportion de dossiers irrecevables (7%) est en hausse et demeure supérieure à ce qui est observé en Occitanie et au plan national (taux à 5%). La répartition de ces rejets repose à parts similaires sur des motifs « techniques » d'éligibilité (populations ne relevant pas de la procédure de surendettement : artisans, entrepreneurs, agriculteurs...) ou sur l'absence de surendettement.

366 dossiers ont été orientés sur l'exercice, contre 389 l'an dernier (-5,9%), parmi lesquels 46,45 % présentaient une absence de capacité de remboursement et ne comportaient pas de biens immobiliers.

Les orientations des dossiers ont consisté :

- pour 53,55% à un réaménagement des dettes,
- pour 45,90% à un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (effacement des dettes) pour lesquels aucune perspective d'amélioration de la situation n'est anticipée
- pour 0,55% à un rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (vente d'un actif et effacement des dettes). La proportion des rétablissements personnels est inférieure de près de 3 points par rapport à 2018.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La part des mesures imposées à la suite d'un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire atteint 44,81% des dossiers traités, en régression par rapport à 2018 (52,13%).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

La proportion de mesures imposées avec ou sans effacement progresse encore à 34,94% des dossiers traités (31,06% en 2018).

La part de plans conventionnels de redressement progresse légèrement à 8,1% (7,8% en 2018), dont la moitié consiste en des plans d'attente.

La proportion de mesures imposées suite à rétablissement personnel, certes en recul à 44,81%, continue d'illustrer les difficultés profondes de bon nombre de dossiers instruits par la Commission. Cette proportion est la même que celle observée en Occitanie (45%) ; elle est supérieure à celle observée sur l'ensemble de l'hexagone (40%).

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes observé témoigne de la préoccupation des membres de la Commission la volonté de régler sur la durée les situations de surendettement. Ce taux est voisin de celui de l'Occitanie (79%) mais plus élevé qu'au plan national (76%).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal		Échanges fréquents avec les greffes et les juges de Rodez et Millau. Rencontre annuelle reportée à début 2020 par le Président du Tribunal Judiciaire
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		Relations régulières avec la personne chargée de la gestion des expulsions locatives à la DDCSPP afin d'optimiser les actions des deux commissions
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 7 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 65</i>	7 réunions avec les travailleurs sociaux (maison de solidarité départementale, Conseil Départemental, Mutuelle Sociale Agricole, ECB) concernant 65 personnes
Rencontre avec le CTCRC dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions 1 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 7</i>	Une réunion avec les représentants du Centre Technique Régional de la Consommation.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 5 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 12</i>	Réunions d'information sur l'inclusion et les frais bancaires. Bilan annuel avec les bénévoles de l'Espace de Conciliation Bancaire sous l'égide de la convention BDF-CD12. Échanges fréquents.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		Sensibilisation des banquiers au traitement du surendettement à l'occasion des réunions de banquiers, 2 organisées à Rodez, une à Millau, une à Villefranche De Rouergue.
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		Information de collégiens et de lycéens sur le traitement du surendettement des particuliers, le droit au compte et les fichiers gérés par la Banque de France (5 réunions, 156 élèves). Information étudiants de l'Ecole de la 2 ^{ème} chance sur les fichiers gérés par la Banque, les relations bancaires (une réunion tous les 2 mois pour 12 participants sur chaque promotion, soient 105 jeunes). Information de jeunes en direct des missions locales.

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif des réunions vise à échanger sur le bilan annuel de l'activité de la Commission de Surendettement (typologie du surendetté, organisation, nouveautés en matière de traitement du surendettement), sur les échanges BDF-Chancellerie (dématérialisation des échanges avec les Tribunaux, difficultés engendrées par ces changements et plan d'action pour les corriger) ainsi que sur le fonctionnement des points d'accès au droit du département. Une formation s'est tenue in situ lors du renouvellement de cette convention de partenariat au Tribunal Judiciaire de Rodez. Les relations sont bonnes et coordonnées afin de permettre une efficacité optimale tant au bénéfice des surendettés que pour faciliter des économies de moyens. La réunion de travail annuelle a été décalée à début 2020 pour des raisons d'agenda.

² (organisées ou participation)

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions coopèrent pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Les évolutions observées dans les relations avec la CCAPEX dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ALUR : Le Secrétariat de la Commission échange très régulièrement avec son contact auprès de la CCAPEX à cette fin, dans l'attente des résultats de la concertation entre le Ministère de l'Intérieur et la Banque de France pour la conception d'un nouvel outil d'échange d'informations entre ces deux institutions.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Le Secrétariat a assuré 13 sessions de formation ayant rassemblé 84 travailleurs sociaux ou assimilés. Une session a été tenue à Millau, comme les années précédentes, regroupant 11 travailleurs sociaux.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La Procédure de Redressement Personnel avec Liquidation Judiciaire prononcée par les tribunaux trouve souvent peu d'issues concrètes et avec des délais longs.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Certains surendettés ont des difficultés pour mettre en place les paiements prévus par la Commission (trouver les coordonnées du service à contracter pour chaque créancier, voire pour prendre contact avec ce service...).
- Difficultés pour certaines personnes pour gérer leur budget après la mise en place d'une solution pérenne par la Commission. La préconisation d'un accompagnement par un travailleur social n'a pas toujours d'incidence réelle.
- La durée d'inscription aux fichiers dans les cas de Procédure de Redressement Personnel avec Liquidation Judiciaire s'avère pénalisante pour les débiteurs. En effet, le fichage est prorogé tout le temps de la procédure jusqu'au jugement à partir duquel un délai de fichage de 5 ans s'applique.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

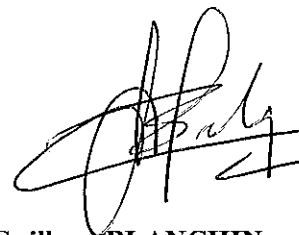
- RAS

Le 11 Février 2020



Alain DEFAYS

Directeur Départemental des Finances Publiques
Vice-président de la Commission



Guilhem BLANCHIN

Directeur de la Banque de France
Secrétaire de la Commission

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Données d'activité

Aveyron

Indicateurs	2018	2019	variation 2019/2018 en %
Dossiers déposés	412	401	-2,7%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	40,33%	36,91%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	6,60%	2,36%	
Dossiers décidés recevables par la commission	384	364	-5,2%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	10,68%	13,74%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	15	27	80,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	33,33%	48,15%	
Dossiers orientés par la commission	389	366	-5,9%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	46,53%	46,45%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	48,33%	45,90%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,54%	0,55%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	50,13%	53,55%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	470	395	-16,0%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	4,47%	4,30%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,19%	6,84%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	52,13%	44,81%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,28%	1,01%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	7,87%	8,10%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	5,32%	3,80%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	2,55%	4,30%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	31,06%	34,94%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	26,38%	28,35%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	15,11%	13,42%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	4,68%	6,58%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	85,11%	77,97%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	6	4	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	2	2	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs) Structure des décisions

Indicateurs	Aveyron	OCCITANIE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	7%	5%	5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	45%	45%	40%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	8%	8%	8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	35%	34%	40%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	78%	79%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Aveyron

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	11 186	294	1 241	78,3%	80,3%	13 865	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	5 233	60	102	36,6%	16,4%	76 202	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	5 705	254	938	39,9%	69,4%	10 965	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	247	165	201	1,7%	45,1%	940	1,0
Dettes de charges courantes	1 246	287	1 145	8,7%	78,4%	2 895	3,0
Autres dettes	1 849	217	496	13,0%	59,3%	1 800	2,0
Endettement global	14 281	366	2 882	100,0%	100,0%	15 965	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Occitanie

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	392 237	9 856	44 200	70,4%	83,6%	14 435	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	193 993	1 697	2 880	34,8%	14,4%	96 114	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	188 806	8 760	34 819	33,9%	74,3%	12 065	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	9 438	5 221	6 501	1,7%	44,3%	841	1,0
Dettes de charges courantes	62 036	9 318	36 117	11,1%	79,0%	3 376	3,0
Autres dettes	102 517	6 857	15 797	18,4%	58,1%	1 870	2,0
Endettement global	556 789	11 796	96 114	100,0%	100,0%	18 291	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Métropole

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	4 446 515	113 432	520 669	73,4%	84,1%	14 810	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	2 118 403	19 343	33 139	34,9%	14,3%	93 930	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	2 228 869	101 509	411 606	36,8%	75,3%	12 684	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	99 243	60 577	75 924	1,6%	44,9%	800	1,0
Dettes de charges courantes	780 240	109 141	430 773	12,9%	80,9%	3 611	3,0
Autres dettes	835 061	74 814	166 686	13,8%	55,5%	1 791	2,0
Endettement global	6 061 816	134 865	1 118 128	100,0%	100,0%	18 952	7,0